

**RENTRÉE SCOLAIRE 2017/2018**  
**INSCRIPTIONS du 20 février au 31 mars 2017**  
**Lundi au vendredi : 9h/12h - 14h/17h**

Les démarches sont à effectuer par les parents au service Affaires Scolaires de la mairie et au cours de la période des inscriptions scolaires.

- Pour les enfants entrant en 1<sup>re</sup> année à l'école maternelle
- Pour les enfants entrant au CP à l'école élémentaire
- Pour une inscription en cours de scolarité suite à un déménagement

**Attention** : l'admission définitive à l'école maternelle est prononcée par la directrice d'école au vu des effectifs enregistrés à la rentrée.

Pour les inscriptions, vous devez vous munir des originaux des documents suivants :

- Livret de famille complet,
- Justificatif de domicile des parents moins de 3 mois (uniquement *facture EDF/GDF/quittance de loyer/avis d'imposition...* **Attention**, les factures de téléphone ne seront pas acceptées)
- Le cas échéant, le bail de la nouvelle adresse
- Carnet de vaccination à jour
- Attestation sur l'honneur du deuxième parent accordant tout pouvoir à la scolarisation de l'enfant pour les parents séparés ou divorcés, en fonction de la situation familiale, s'il y a lieu
- Contrat de placement pour les enfants accueillis dans le cadre de l'aide Sociale à l'Enfance, s'il y a lieu

Parents hébergés chez une tierce personne, s'il y a lieu :

- Attestation d'hébergement, pièce d'identité de l'hébergeant et justificatif de domicile de l'hébergeant moins de 3 mois (*uniquement facture EDF/GDF/ quittance de loyer...* **Attention** les factures de téléphone ne seront pas acceptées)

Les dérogations (*date limite des demandes : 31 mars 2017*)

**Vous êtes Loossois** et vous souhaitez inscrire votre enfant dans une autre commune ou dans une école hors périmètre scolaire, il faudra venir retirer une demande de dérogation auprès du service Affaires Scolaires de la mairie.

**Vous n'êtes pas Loossois** et vous souhaitez scolariser votre enfant dans une école de la commune, vous pouvez obtenir un formulaire de dérogation auprès de votre commune.

**Contact**

Service Affaires Scolaires / Mairie de Loos-en-Gohelle / place de la République  
03 21 69 88 77